

COMMUNIQUÉ

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

À publier immédiatement

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE VILLÉGIATURE

Sept-Îles, le 27 mars 2020. – À ce jour, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles n'a mis en place aucune modalités particulières concernant le renouvellement et le paiement des baux de villégiature. La MRC doit donc procéder au renouvellement des baux de villégiature tel que stipulé dans notre entente de délégation avec le ministère.

Pour ce faire, nous vous invitons à utiliser les services électroniques de vos institutions financières pour effectuer les paiements, en choisissant dans les fournisseurs : MRC Sept-Rivières – Baux de villégiatures ou encore à nous transmettre un chèque par la poste au 1166 boulevard Laure, Sept-Îles, G4S 1C4 ou dans la boîte à courrier.

De plus, nous tenons à vous informer que les autorités demandent aux citoyens d'utiliser le téléphone et le courrier électronique pour contacter les employés municipaux.

- ▶ **Coordonnées téléphoniques : 418 962-1900**
- ▶ **Site Web : <http://www.septrivieres.qc.ca/nous-joindre>**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration! Nous vous invitons à consulter le site internet de la MRC afin de connaître l'évolution des modalités concernant la villégiature <https://www.septrivieres.qc.ca/>.

– 30 –

Source : Alain Lapierre
Directeur général
418 962-1900, poste 3225